Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
S IRS MONTAGNY EN VEXIN PARNES

Envoyé en préfecture le 23/02/2023
Reçu en préfecture le 23/02/2023
Publié le
ID : 060-256003922-20230221-DEL20232102007-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération N° 2023-21-02-007

SEANCE du 21 FEVRIER 2023

DATE DE CONVOCATION

07/02/2023

DATE D'AFFICHAGE

07/02/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 6
Présents 5
Votants : 5

Objet : Modification de la délibération de délégations au Président

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le 23 FEV. 2023

et publication ou notification
du

23 FEV. 2023

Le Président,

Loïc **TAILLEBREST**

L'an deux mil vingt-trois, le 21 Février à 19 heures 30 , le Conseil syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montagny en Vexin, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Président

Etaient présents : TAILLEBREST Loïc, LAROCHE Pascal, GESLAND Sophie, DEMORICE Hélène, Frédéric RICHEVAUX

Absents excusés : CROSNIER Catherine

Monsieur Frédéric RICHEVAUX a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose la nécessité de modifier la délibération du 4 juin 2020 portant sur les délégations au Président afin de pouvoir mettre en application la répercussion aux familles de la modification du coût des repas dans le contexte de hausse des prix actuel en référence à la circulaire 6374/SG du 29 Septembre 2022 et 6380/SG relative à l'évolution des prix des denrées alimentaires dans les marchés publics de restauration.
Il propose donc d'ajouter à cette délibération la délégation suivante :

- D'autoriser le Président, au nom du conseil syndical, à appliquer la révision du prix du repas (hausse ou baisse) dans la limite des clauses du marché ou des avenants au marché conclu avec la société de restauration collective sur le tarif du repas facturé aux familles.

Après en avoir délibéré, un vote a lieu :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5

La délibération est adoptée.

Le Président
Loïc TAILLEBREST
Le 22 février 2023

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Montagny en Vexin PARNES 60240